

Elections du Comité Social & Economique

Les lois

- Obligatoire pour les entreprises dont l'effectif est supérieur à 10 salariés
- Le non-respect des règles fait courir à l'employeur des risques pénaux (peines maximales : 1 an d'emprisonnement et/ou 3 750€ d'amende) et des risques sociaux (dommages et intérêts aux salariés ; risque de licenciement etc.)

Périmètre d'intervention

- Organisation des élections et production des convocations des instances représentatives du personnel pour le Comité Social & Economique (CSE).
- Constitution et suivi du rétroplanning
- Rédaction du protocole préélectoral et préparation à la négociation
- Actualisation des listes électorales
- Production des affichages et courriers obligatoires. Mise à disposition du matériel électoral :
 - Bulletins
 - Urnes
 - Isoloirs
 - Liste d'émargement
- Accompagnement opérationnel le jour des élections
- Elaboration puis mise en œuvre d'un plan de communication auprès des salariés et des instances habilitées

Processus

J-46	Réunion de lancement de projet
J-45	Gestion du planning de travail
J-40	Rédaction du protocole préélectoral
	Préparation à la négociation du protocole
J-30 > J	Organisation logistique des élections
J-12 > J-7	Organisation logistique du vote par correspondance (optionnel)
J	Accompagnement le jour des élections
J > J+15	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication interne et externe « post-élections », accompagnement dans l'animation de la 1 ^{ère} réunion

Pourquoi choisir ALERIS



Votre entreprise

Chaque entreprise est unique.
Nous savons nous adapter.



Les délais

Ils sont garantis et respectés.



Les élections

Tout au long des élections,
nous restons à vos côtés.



L'organisation

Chaque protocole est rédigé par
nos équipes d'experts.

Témoignage

Nicolas, Responsable RH d'un centre logistique

« Etant tout seul à porter la fonction RH, je n'étais pas en mesure de consacrer énormément de temps à l'organisation des élections. J'ai trouvé en ALERIS le partenaire idéal sur qui j'ai pu compter tout au long du processus. Un gain de temps et de sérénité énorme ! »

Tarifs

- Pour une entreprise mono-établissement : 1.950 € HT.
- Pour une entreprise multi-établissements : 2.400 € HT.
- Pour la présence d'un consultant(e) lors du 1er ou du 2^{ème} tour : 450€ HT / demi-journée d'accompagnement.
- Pour toute prestation de conseil complémentaire, le tarif en vigueur est de : 90€ HT par heure.